

Lundi 8 mars 2021

Com m u n i q u é d e p r e s s e

SUPPRESSION DES BRANCHEMENTS PLOMB SUR LE TERRITOIRE D'EAU DU BASSIN CAENNAIS

Dans le but de toujours améliorer la qualité de l'eau distribuée, le Syndicat Eau du bassin caennais entreprend des travaux de suppression des branchements d'eau potable en plomb.

► Une opération à hauteur de 10 millions d'euros

Actuellement, la limite de qualité est de 10 microgrammes de plomb par litre d'eau potable. Bien que le caractère calcaire de l'eau forme une couche protectrice sur les canalisations, le Syndicat Eau du bassin caennais procède à une politique de suppression de ces branchements d'eau potable en plomb afin de respecter en toutes circonstances la limite de qualité, y compris en cas de stagnation de l'eau dans les canalisations.

**10M€ de travaux
sur 4 ans** dont :

- 1,3 M€ en 2021
- 2,9 M€ par an
de 2022 à 2024

► Déroulement des travaux

5 600 branchements environ sont concernés sur tout le territoire du syndicat, dont 5 200 branchements pour la ville de Caen.

Le branchement d'eau potable sera renouvelé depuis la canalisation de distribution sous le domaine public jusqu'au compteur en domaine privé. Par ailleurs, les compteurs trop éloignés seront déplacés en limite de propriété.

L'ensemble de ces travaux sera pris en charge par Eau du bassin caennais. Le groupement d'entreprises SITPO TP, BERNASCONI TP et LETELLIER débutera les travaux à la mi-mai 2021 pour une durée de quatre ans.

Une première liste prévisionnelle de 665 branchements est planifiée en 2021 en coordination avec les services de la voirie, des transports et du ramassage des ordures ménagères.

La suppression des branchements doit se dérouler en cinq étapes principales :

- Distribution aux habitants desservis par un branchement plomb d'un premier courrier les informant de la démarche à suivre pour organiser l'intervention.
- Un rendez-vous doit permettre de finaliser les détails de l'organisation du chantier.
- Envoi d'un courrier d'information à l'ensemble des riverains impactés par la zone de travaux.
- Suppression des canalisations en plomb et mise en service du nouveau branchement.
- Réfection puis réception des travaux avec les propriétaires concernés.

Dans le cadre du risque lié au COVID-19, les entreprises prendront l'ensemble des dispositions requises pour assurer la protection des abonnés.

Contact presse :

Daniela TERZI
Responsable du service communication
07 84 51 03 97 - d.terzi@caenlamer.fr